

**Séance du 10 mars 2026**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 42  
Présents : 31  
Absents : 11  
dont suppléés : 4  
dont représentés : 0  
Votes pour : 35  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 35

**Date de la convocation**  
02/03/2026

**Date de publication**  
18/03/2026

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Délibération n° 009-2026**

**Objet :** Enfance-jeunesse - Petite enfance - consultation pour la fourniture et la livraison de repas et de goûters en liaison froide pour les accueils périscolaires, extrascolaire et le secteur de la petite enfance

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- les articles L2124-2, R2161-2 à R2161-5, L2125-1, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique,

Monsieur le Président expose que les marchés de fourniture de repas des accueils périscolaires, extrascolaires et des accueils de la petite enfance arrivent à leur terme le 31 août 2026.

Il propose le lancement d'une consultation pour la passation d'un marché de fourniture et de livraison de repas et de goûters en liaison froide pour les accueils périscolaires, extrascolaires et la petite enfance.

Le marché aura la forme d'un accord cadre à bons de commande et serait lancé selon la procédure adaptée, conformément au code de la commande publique. Il aura une durée de 4 ans, pour une valeur estimée à 1 260 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CHARGE** Monsieur le Président de lancer la consultation pour un marché de fourniture et livraison de repas et gouters en liaison froide pour les accueils périscolaires, extrascolaires et la petite enfance, conformément au code de la commande publique,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation, après décision de la commission d'attribution des offres.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

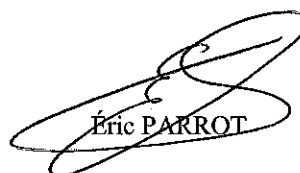
Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Éric PARROT